

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2010**

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 décembre 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Affaires extérieures

2010

SOMMAIRE

Introduction	3		
1. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE		3. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE TRANSFRONTALIÈRE	
Caisse de pensions publiques	4	Arc jurassien suisse	16
Blue brain		Conférence transjurassienne	17
Les enjeux de la mobilité	5	Conseil du Léman	
CFF : Lausanne-Genève	6	Schéma de cohérence des transports	
Goulets d'étranglement		Projet d'agglomération renforcé	
Projets d'agglomération	7	Programme Interreg	18
Rames domino			
Impôt selon la dépense			
Députation fédérale	8	4. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	
Les Vaudois à Berne		Sommet de la Francophonie	20
Rating du Canton de Vaud		Les maires francophones	
Primes d'assurance maladie		Délégués UE-AELE	21
Péréquation financière		Fédérations internationales sportives	
Journée vaudoise au Parlement	9	HES : Accords de Boston	
Economies et péréquation	10	Mission à Singapour	22
Loterie romande et Tactilo		Mission à Shanghai	
Institutions pour handicapés		Rencontre diplomatiques	
Promotion de la santé		Aide humanitaire et coopération	23
Aide aux hautes écoles		Aide d'urgence en Haïti	
Convention sur la HES-SO			
Antenne au Mont-Tendre	11	ANNEXE I. Consultations fédérales	
Club des Cent		Appellation d'origine contrôlée	24
Le canton en vedette à Saignelégier		6e révision de l'AI	
		Loi sur la protection civile	
2. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERCANTONALE		Loi sur la nationalité	
La COPARL	12	Loi sur l'asile et les étrangers	
Coûts de la collaboration		Contrôles automatisés aux frontières	
Neutralité de la RPT		Protection de l'enfant	
Vaud investit dans Palexpo		Protection et utilisation des eaux	25
Caisses de pensions		Révision du manuel RPT	
Hôpital Riviera-Chablais	13	Création de zones environnementales	
Détention des mineurs		Loi sur la recherche	
Harmonisation scolaire			
Collaboration dans la Broye		ANNEXE II. Représentation du Canton	
Greater Geneva Bern Area		Conférences intercantonales nationales	26
Promotion économique		Conférences intercantonales de la Suisse occidentale et du Tessin	27
Une plateforme pour les «cleantech»		Conférences transfrontalières	
Correction du Rhône	14		
La sécurité, une tâche commune			
Alerte enlèvement			
Hooliganisme			
Statistiques de la criminalité			
Violences domestiques	15		
Conventions programmes			
Micropolluants			
Conférence suisse des impôts			
Rencontres bilatérales			

Rapport sur les affaires extérieures



2010

Photos:
Jean-Bernard Sieber, ARC Photo
sauf
Accords de Boston (p.21): Gary Wayne
Gilbert, Urgences Haïti (P. 23): Daniel
Audétat

Graphisme et mise en page : BIC

Impression : CADEV

Ce rapport est imprimé sur papier recyclé
à 100 %

Pour commande:
Office des affaires extérieures
021 316 44 11
info.oae@vd.ch



Introduction

Le rapport 2010 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud dresse un état des lieux des principales actions menées par le Gouvernement en matière de collaborations intercantionales et transfrontalières. Il traite également des dossiers de politique fédérale dont la portée influence le quotidien du Canton de Vaud. Enfin, il évoque les démarches entreprises dans le but de promouvoir les intérêts et l'image du Canton de Vaud à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Ce document couvre pour la première fois l'année civile écoulée.

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2010 le développement de ses relations avec la députation fédérale vaudoise. Trois des quatre Conférences des affaires fédérales se sont tenues à Berne, à la Maison des cantons. Le 2 juin, le Conseil d'Etat et la députation fédérale, accompagnés d'ambassadeurs issus des milieux économiques, académiques, sportifs et culturels ont accueilli les parlementaires fédéraux à l'occasion de la première «Journée vaudoise au Parlement». Cette opération de relations publiques s'inscrit dans le cadre des mesures décidées en 2008 dans le but de renforcer la présence et le poids du canton de Vaud sur la scène fédérale. Elle a permis de mettre en lumière les profondes mutations que le Canton de Vaud a vécues ces dernières années et les défis auxquels il doit faire face.

Fort du rôle que lui confère sa position au cœur de la Suisse occidentale, le Canton de Vaud est plus que jamais impliqué dans les instances intercantionales. En témoignent les présidences de Conférences nationales qu'il assume : Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ; Conférence des directrices et directeurs de la santé (CdS) ; Conférences des transports publics (CTP) ou encore, dès 2011, celle des directrices et directeurs de la forêt, ainsi que celle de la chasse. Ces engagements s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat de s'impliquer pleinement sur la scène fédérale, de travailler sur la durée en partenaire de la Confédération.

Afin de défendre ses intérêts, le Canton de Vaud sait qu'il lui appartient de faire mieux connaître ses réalités. Sa croissance économique et sa progression démographique exceptionnelle contribuent à éclairer l'importance et l'urgence des aménagements autoroutiers et ferroviaires pour lesquels le Conseil d'Etat s'est fortement engagé, en symbiose avec le Gouvernement genevois. Il est réjouissant de constater que les principaux projets d'infrastructures figurent désormais en tête de liste des chantiers de la Confédération. Il s'agit d'une avancée indéniable, mais les deux cantons veillent à ce que ces attentes légitimes se concrétisent dans les meilleurs délais.

La décision des Chambres fédérales sur le financement des caisses de pensions publiques est un autre sujet de satisfaction. Le Gouvernement vaudois s'est fortement engagé pour défendre un cadre législatif efficace, sans que celui-ci ne conduise à une solution extrême, coûteuse et inutile. Le compromis proposé par les cantons a finalement été adopté par le Parlement, et met ainsi fin à près de trois ans de travail de sensibilisation et de conviction.

Enfin, ce rapport ne saurait manquer d'évoquer la réussite du XIII^e Sommet de la Francophonie. Toutes les manifestations se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Fort de sa tradition d'ouverture et de sa vocation internationale, le Canton de Vaud a démontré sa capacité à accueillir des manifestations d'envergure.

1. Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Le Canton de Vaud entend s'engager pleinement sur la scène fédérale et travailler en partenaire attentif et responsable de la Confédération. Il veille également à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Caisses de pensions publiques

Le dossier du financement des caisses de pensions publiques a sollicité beaucoup d'énergie de la part du Gouvernement vaudois. L'issue des débats aux Chambres fédérales, en décembre 2010, a démontré que cet effort de sensibilisation et de conviction, qui s'est étalé sur trois ans, a été porteur. Au final, le Parlement a tranché en faveur de la solution de compromis proposée par les cantons : dans un délai de 40 ans, toutes les caisses de pensions de droit public devront atteindre un degré de couverture de 80 %. Il faut se rappeler qu'en 2008 la Confédération préconisait l'abandon pur et simple de l'exception qui autorisait les caisses publiques disposant d'une garantie de l'Etat de déroger au principe de la capitalisation intégrale. Peu de voix s'étaient opposées à ce projet et la cause semblait entendue. A l'initiative du chef du Département des finances et des affaires extérieures, un groupe de travail intercantonal a été chargé d'étudier le dossier, d'évaluer les conséquences et les coûts de la réforme prévue. Coordonnée par l'Office vaudois des affaires extérieures, cette «task force» a conduit une stratégie d'information et de sensibilisation en étroite collaboration avec les conseillers d'Etat de la Conférence latine des directeurs des finances. Ces démarches ont porté leurs fruits. Plusieurs cantons alémaniques, ainsi que les principaux experts en matière de prévoyance professionnelle du pays, ont rejoint les propositions des cantons latins. En décembre 2008, la Conférence des gouvernements cantonaux a adopté une prise de position consolidée défendant le principe du financement mixte. Entre 2009

et 2010, les cantons ont été auditionnés à plusieurs reprises par les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du National et des Etats. Grâce à une vaste étude menée en collaboration avec les Retraites Populaires, les cantons ont pu démontrer que les chiffres du Conseil fédéral, arrêtés au 31 décembre 2006, étaient largement sous-estimés. D'abord contestées, ces données actualisées qui faisaient état d'un coût de 100 milliards de francs (y compris intérêts et réserves de fluctuation), avaient finalement été validées par l'OFAS. En proposant des modèles alternatifs, les cantons se sont positionnés en partenaires ouverts à des solutions de compromis. Les commissions des deux Chambres ont bien compris les motivations des collectivités publiques et ont salué cet état d'esprit qui a finalement conduit à l'élaboration d'une solution satisfaisante de part et d'autre. Tout au long de ses travaux, le Conseil d'Etat a pu compter sur la collaboration active de la députation vaudoise.

Blue Brain

Afin de comprendre comment est née l'intelligence humaine, des informaticiens, des mathématiciens, des biologistes et des physiciens de l'EPFL, de l'UNIL, de



Le Conseil d'Etat in corpore a rencontré le président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales, Fritz Schiesser (au centre), ainsi que le président de l'EPFL Patrick Aebischer et les recteurs des Universités de Lausanne et Genève, Dominique Arlettaz et Jean-Dominique Vassalli.



La Confédération consacrera 220 millions de francs pour désengorger l'échangeur de Crissier, l'un des tronçons autoroutiers les plus chargés de Suisse.

l'UNIGE et du CHUV se sont réunis autour du projet Blue Brain. Désormais bien avancée, l'idée est de créer, au moyen d'un supercalculateur, un cerveau artificiel biologiquement précis. Projet majeur pour le développement des neurosciences sur la place scientifique, Blue Brain a lancé sa candidature au programme de soutien à la recherche fondamentale de l'Union européenne. En cas de succès, un milliard d'euros serait alloué au projet dès 2013. Pour soutenir ce projet, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a organisé une séance d'information réunissant la députation vaudoise et le président de l'EPFL. Pour permettre l'élaboration du projet définitif et marquer un soutien national, 5 millions de francs ont été inscrits dans la demande de budget 2011 du Conseil des EPF. Ce dernier a également inscrit Blue Brain comme l'un des projets prioritaires de son plan stratégique 2012 - 2016. Le message du Conseil fédéral sur le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation 2012, puis celui 2013-2016, devraient confirmer cette orientation. Par ailleurs, le Conseil d'Etat in corpore a rencontré en novembre le Président du Conseil des EPF, en compagnie des présidents et recteurs des Hautes écoles concernées.

Les enjeux de la mobilité

Le développement des infrastructures ferroviaires et autoroutières est un autre dossier majeur dans lequel le Conseil d'Etat s'est fortement engagé ces derniers mois. Confronté

à une augmentation de la population exceptionnelle, bénéficiant d'une économie qui crée un nombre d'emplois supérieur à la moyenne nationale, le réseau de mobilité du Canton de Vaud et de l'Arc lémanique en particulier est soumis à une pression de nature à le saturer. La qualité de vie et surtout la compétitivité du deuxième pôle économique du Pays s'en trouvent menacées.

Les démarches entreprises par les cantons de Vaud et de Genève pour faire entendre leurs préoccupations et requêtes font que ce constat n'est aujourd'hui plus contesté. La signature, en décembre 2009, d'une convention cadre engageant les CFF, la Confédération et les deux cantons sur les développements prioritaires en témoigne. Par ailleurs, confrontés à une demande soutenue, les CFF ont décidé d'agir sans attendre en procédant à une introduction anticipée de nouvelles rames permettant un doublement de l'offre RégioExpress entre Lausanne et Genève, puis jusqu'à Vevey. Très attendu, le projet Rail 2030 devrait permettre une remise à niveau des infrastructures sur l'Arc lémanique.

En matière d'autoroutes, la Confédération a prévu des mesures pour désengorger le trafic. Elle prévoit la création de nouvelles jonctions à l'entrée ouest de Lausanne, la suppression des goulets d'étranglement de Crissier et de Morges et étudie actuellement le grand contournement de Morges. Le chef du Département des infrastructures reste particulièrement attentif à ce que ces projets, reconnus par la Confédération comme étant prioritaires, se concrétisent

dans les meilleurs délais. Sa démarche est soutenue par le Comité Rail-Route Vaud-Genève qui réunit les organisations économiques des cantons de Vaud et de Genève ainsi que des entrepreneurs et des élus des deux cantons.

CFF : Lausanne-Genève

Le 2 avril 2009, les cantons de Vaud et de Genève signaient le protocole d'accord exprimant la volonté des deux cantons de développer ensemble des solutions en matière d'infrastructures d'importance supra régionale. Le 21 décembre de la même année, les deux cantons paraphaient une convention ferroviaire avec les CFF et l'Office fédéral des transports en vue d'accélérer les travaux sur la ligne Lausanne-Genève-Aéroport par un préfinancement de 300 millions de francs. Tout au long de 2010, ces mêmes partenaires ont planché sur les conventions spécifiques portant sur les différents chantiers prévus sur cet axe. Ces documents devraient être signés au cours du premier trimestre 2011. Entretemps, le Grand Conseil a été appelé à se prononcer sur la demande de financement des prestations vaudoises liées à cette convention. Il s'agit notamment du préfinancement de la construction de la 4^e voie Lausanne-Renens et des points de croisement de Mies et de Chambésy (158,5 millions de francs); du financement des études pour la réalisation de la 3^e voie Renens-Allaman, de la 4^e voie Rolle-Gland et des travaux d'agrandissement de la gare de Lausanne (34,8 millions); et enfin 1,1 million pour l'étude de développement de la gare de Renens. Par ces préfinancements, le Conseil d'Etat entend accélérer de quatre à cinq ans les travaux et la mise en service des aménagements décidés dans le paquet ZEB (dont la 4^e voie Lausanne-Renens) et ceux qui sont annoncés dans le programme Rail 2030.

RegioExpress

Fin 2012, le Regio-Express reliera les agglomérations de Lausanne et de Genève toutes les trente minutes. Les principales gares de la Côte seront desservies, dont Coppet, Gland, Rolle et Allaman. Ce doublement de la capacité est rendu possible grâce aux nouvelles rames automotrices à deux étages qui devraient circuler jusqu'à Vevey moyennant quelques travaux d'aménagements. La durée des trajets sera réduite, profitant des capacités d'accélération, de freinage et d'embarquement de ces trains nouvelle génération. Dès l'ouverture du raccordement Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), prévue en 2017, il sera possible de voyager jusqu'en France voisine. Livrées progressivement, ces treize rames dont l'acquisition a été annoncée en 2010, entreront en service avec quelques années d'avance sur le programme initial des CFF.



Inaugurée par François Marthaler, la rame FLIRT «La Veveysse» est la première d'une série de dix-neuf, qui seront mises en service progressivement.

Goulets d'étranglement

Le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau autoroutier progresse favorablement pour le Canton de Vaud. En janvier 2010, l'Office fédéral des routes et le Département des infrastructures présentaient le programme pour désengorger l'un des tronçons autoroutiers les plus chargés de Suisse, avec 80'000 véhicules par jour entre Morges et Lausanne et 95'000 véhicules par jour à la hauteur de l'échangeur de Crissier.

A cette occasion, il a été relevé que l'ouverture au trafic de la bande d'arrêt d'urgence, entre Ecublens et Morges, a démontré son efficacité: les bouchons chroniques aux heures de pointe ont presque totalement disparu; les accidents ont connu une forte diminution; la pollution atmosphérique aux abords de l'autoroute a diminué de 19%. Le même jour, décision a été prise de réaliser la jonction autoroutière d'Ecublens. Celle-ci permettra d'éviter la paralysie des routes aux abords des zones de développement de l'Ouest lausannois, tout en soulageant le secteur de Crissier et les traversées de la ville de Morges d'une partie de leur trafic de transit. Une nouvelle jonction est également prévue d'ici 2015 à la hauteur de Chavannes et celle de Malley devrait être complétée, permettant du même coup de poursuivre la multiplication des points d'accès autoroutier de l'agglomération, avec à la clé une redistribution du trafic.

Parallèlement, le tronçon autoroutier entre Villars-St-Croix et Ecublens connaîtra une première phase de travaux de 120 millions de francs et une seconde de 100 millions dont les effets se concrétiseront, selon la planification fédérale, respectivement en 2015 et 2020. Enfin, la jonction de la Blécherette devrait être aménagée et dédoublée dès 2014. Dans le but d'assurer dans la durée la fluidité du



Près de 500 millions de francs seront consacrés à la première tranche des mesures touchant les projets d'agglomération dans le canton de Vaud.

trafic entre Morges et Crissier, le grand contournement de Morges fait actuellement l'objet d'une étude approfondie par l'Office fédéral des routes. Les premiers résultats devraient être connus début 2011 et les premières conclusions en 2012. Du côté de Genève, un projet de traversée du lac fait également l'objet d'une étude menée par le Canton de Genève et la Confédération.

Projets d'agglomération

Le Canton de Vaud est partie prenante de cinq projets d'agglomérations. Trois sont en cours de mise en œuvre, soit les projets des agglomérations Lausanne-Morges (PALM), yverdonnoise (AggloY) et franco-valdo-genevoise (PAFVG). Deux sont en cours d'élaboration, les projets d'agglomération Riviera - Veveysse - Haut-Lac (Rivelac) et celle du Chablais (Chablais agglo). L'ensemble des mesures touchant le territoire vaudois et cofinancées dans le cadre de la première tranche du programme représente un total de près de 500 millions de francs d'investissements. Avec un taux de financement fédéral de 40% pour les projets PALM et PAFVG et 35% pour AggloY, les agglomérations vaudoises obtiendraient ainsi près de 200 millions de francs, soit 13% des crédits fédéraux. Le message du Conseil fédéral a été soumis au Parlement à fin 2009. En 2010, les Chambres fédérales ont accepté la libération d'un montant de 850 millions de francs. Les conventions de prestation et de financement de la première tranche ont pu être conclues à fin 2010, permettant le lancement des travaux en 2011.

Rames Domino

Baptisées «La Broye» et «La Glâne», deux rames Domino ont été inaugurées en juillet 2010. Cet événement, marqué par la présence du Chef du Département vaudois des infrastructures et du président du Gouvernement fribourgeois, symbolise la collaboration entre les deux cantons en matière de développement des transports publics. Trois rames circulent depuis mai 2010 sur les axes Yverdon-les-Bains - Payerne - Fribourg - Romont. En 2011, sept trains RER circuleront entre Fribourg et la Broye, alors que cinq autres sont prévus sur les lignes Morat-Payerne-Lausanne et Yverdon-lausanne. Une composition standard offre 240 places assises et peut atteindre une vitesse maximale de 140 km/h. Les rames Domino offrent davantage de confort aux voyageurs, notamment grâce à la climatisation, un accès facilité aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

Impôts selon la dépense

Ancré dans la législation vaudoise depuis 1923 et dans la législation fédérale depuis 1990, l'imposition d'après la dépense s'applique aux étrangers fortunés vivant en Suisse sans y exercer d'activité lucrative. Son abolition à Zurich en votation populaire a relancé le débat sur cet impôt également appelé de manière inadaptée «forfait fiscal». Il ne s'agit en effet pas d'un forfait, mais d'un impôt calculé selon des critères objectifs liés au train de vie. Le 29 janvier 2010, la Conférence des directeurs cantonaux

des finances a confirmé son attachement au maintien de cet impôt, important pour l'économie ainsi que l'emploi et générant des recettes fiscales importantes. Afin de renforcer son acceptation, elle a adopté des propositions en vue de recadrer les modalités du système et d'harmoniser les pratiques cantonales, en introduisant une dépense minimale de sept fois la valeur locative et une base de calcul de 400'000 francs pour l'impôt fédéral direct. Fin 2010, le Conseil fédéral a soumis en consultation un projet de réforme de la loi fédérale, qui reprend les éléments essentiels de ces propositions.

Députation fédérale

Selon la formule adoptée en 2009, la Conférence des affaires fédérale s'est tenue à quatre reprises, alternativement à Lausanne et à Berne. Réunissant la députation fédérale vaudoise et le Conseil d'Etat, ces séances servent à échanger sur les principaux dossiers de politique fédérale. En plus de ces rencontres, des «cafés des parlementaires» ou des séances thématiques sont organisées selon les besoins. Ainsi, en septembre 2010, la députation a été invitée par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture à participer à une séance matinale consacrée au développement du Campus universitaire vaudois.



Réunissant la députation fédérale vaudoise et le Conseil d'Etat, la Conférence des affaires fédérales s'est tenue alternativement à Berne et Lausanne.

Médecine hautement spécialisée

Après la ratification par les Cantons de la Convention Inter-cantonale relative à la Médecine hautement spécialisée en 2009, les premières attributions ont été décidées dans les cinq domaines reconnus comme prioritaires. Parmi ceux-ci, les implantations cochléaires, les transplantations de reins, de poumon et de cœur ainsi que le traitement des adultes «grands brûlés» sont maintenus à Lausanne. Le chef du Département de la santé et de l'action sociale est membre de l'Organe de décision et a pu y faire valoir les intérêts du Canton.

Rating du Canton de Vaud

Depuis 2003, le Canton de Vaud soumet chaque année sa situation financière à l'évaluation d'un organisme spécialisé et indépendant. La note qui en résulte traduit le degré de solvabilité, la capacité de l'Etat à honorer ses engagements financiers. Les investisseurs institutionnels exigent désormais ce rating afin de définir les conditions des prêts. La notation permet en outre la comparaison (benchmarking) avec d'autres collectivités. Pour la quatrième fois en cinq ans, l'agence Standard & Poor's a relevé la notation financière du Canton de Vaud, qui passe ainsi de «AA» à «AA+», avec une perspective stable. Cette note traduit la performance budgétaire du Canton, «nettement supérieure aux attentes» de S&P, son désendettement continu depuis 2005 ainsi que la résistance de l'économie vaudoise à la crise récente. Fin octobre, le Credit Suisse a lui aussi décidé de relever la note financière attribuée au Canton de Vaud.

Primes d'assurance-maladie

Dans le cadre de la procédure d'approbation des primes à l'assurance-maladie 2011, le Département de la santé et de l'action sociale est intervenu auprès de l'Office fédéral de la santé publique afin qu'il limite les hausses de primes. Il a également révélé, avec les cantons de Genève et de Neuchâtel, une tentative de la part des assureurs romands Assura et Supra de transférer des millions de réserves des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud vers d'autres cantons, afin d'égaliser les taux de réserves entre cantons. Cette opération est jugée inadmissible par les trois cantons mentionnés qui l'ont fait savoir aux autorités fédérales. Les réserves accumulées résultent des primes payées par les assurés de ces trois cantons et les surplus de réserves doivent revenir à ces assurés en diminution de leurs primes.

Péréquation financière

La santé financière et économique du Canton de Vaud a contribué à faire exploser sa part à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Figurant parmi les sept contributeurs, Vaud consacrera 154 millions de francs en 2011 à la solidarité intercantonale, soit 134 millions de plus qu'en 2010. Si le revenu déterminant des personnes physiques varie peu par rapport à la moyenne précédente, le bénéfice des entreprises vaudoises soumises à la taxation ordinaire enregistre une croissance de 86 % entre 2006 et 2007. Aussi, l'indice des ressources, qui détermine les montants à percevoir ou à verser lorsque celui-ci est supérieur à 100, grimpe de 13,2 points, passant de 106,9 à 120,1. Outre la bonne tenue économique du Canton, cette forte progression trouve aussi pour explication l'affaiblissement de la capacité contributive de cantons comme Zurich ou encore la péjoration de l'indice des ressources de cantons bénéficiaires comme Berne.

Journée vaudoise au Parlement

Parlementaires fédéraux, directeurs d'offices, une conseillère et un conseiller fédéral: près de trois cents personnalités ont répondu à l'invitation du Conseil d'Etat et de la députation fédérale vaudoise pour cette première «Journée vaudoise au Parlement», le 2 juin 2010, au Palais fédéral. Les invités ont été accueillis dans l'espace du restaurant de la Galerie des Alpes. Vêtus d'un tablier de vigneron réalisé pour l'occasion par l'Ecole de Couture de Lausanne, les membres du Gouvernement et les parlementaires vaudois ont servi le premier verre à leurs invités, avant de céder la place à Philippe Rochat et à sa brigade qui ont fait briller le savoir-faire vaudois en matière de gastronomie. Peu de discours, mais beaucoup d'échanges ont ponctué ce moment de partage entre les acteurs de la politique fédérale et la délégation vaudoise à laquelle des ambassadeurs des milieux économiques, scientifiques, culturels et sportifs s'étaient joints, à l'instar d'une délégation du Grand Conseil.

Le principe de la «Journée vaudoise au Parlement» avait été adopté en avril 2008, dans le cadre de la série de mesures décidées dans le but d'intensifier l'implication du Canton de Vaud sur la scène fédérale. L'organisation de cette journée a été confiée à l'Office des affaires extérieures qui s'est appuyé sur un comité présidé par l'ancien Président du Conseil national Yves Christen. La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, le Centre patronal, l'Université de Lausanne, l'EPFL ou encore l'Office des vins vaudois se sont également investis dans le financement et la préparation de cet événement.

Pour le Conseil d'Etat, cette journée était l'occasion de présenter les profondes mutations que leur Canton a vécues ces dernières années. Ce message a été dispensé par plusieurs supports déclinés dans les quatre langues nationales.



François Marthaler, Jacqueline de Quattro, Ueli Maurer, Pascal Broulis et Micheline Calmy-Rey.



Pascale Bruderer, Pierre-Yves Maillard et Maria Roth-Bernasconi.



Micheline Calmy-Rey, Philippe Rochat et Philippe Leuba.

Economies et péréquation

Le Conseil d'Etat vaudois s'était montré très critique lors de la consultation sur le programme de consolidation des finances fédérales. Il dénonçait plus particulièrement les économies conduisant à un report de charges sur les cantons. Par ailleurs, et dans la même logique, le Gouvernement vaudois n'a cessé d'exiger de la Confédération qu'elle respecte le principe de neutralité budgétaire de la RPT et, par conséquent, qu'elle compense rétroactivement l'écart annuel de 100 millions de francs en défaveur des cantons constaté depuis 2008. Ces deux dossiers ont fait l'objet d'intenses discussions entre le Conseil fédéral et les cantons, représentés par les présidents de la Conférence des gouvernements cantonaux et de la Conférence des directeurs des finances. Ces discussions ont débouché sur un accord qui prévoit une augmentation des contributions de la Confédération de 100 millions par an ainsi que la compensation des 400 millions d'écart cumulés ces quatre dernières années par un apport annuel de 12 millions supplémentaires. Pour leur part, les cantons s'engagent à soutenir le programme d'économies dans le cadre de la phase parlementaire. Ils rejettent toutefois cinq des mesures touchant des tâches communes, à savoir le financement du trafic régional, le soutien à des projets universitaires, le financement dans les domaines des prestations complémentaires, de la sylviculture et de la vulgarisation agricole.

Loterie romande et Tactilo

L'initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» a abouti en octobre 2009. Elle demande que les bénéfices des loteries soient utilisés en faveur de la collectivité. Le chef du Département de l'économie a participé à l'élaboration du contre-projet direct qui sera opposé à l'initiative en votation. Par ailleurs, en janvier 2010, le Tribunal administratif fédéral a confirmé que le Tactilo est un jeu de loterie relevant de la compétence cantonale et non une machine à sous qui relèverait de la Confédération et dont l'exploitation serait réservée aux casinos. Cette décision assure la pérennité du «Tactilo» de la Loterie Romande, sous réserve d'une décision contraire du Tribunal fédéral.

Institutions pour handicapés

Le Conseil d'Etat a sollicité la députation vaudoise aux chambres fédérales au printemps 2010 afin d'appuyer les deux initiatives parlementaires intitulées «Financement des institutions pour handicapés». Celles-ci demandent une prorogation à fin 2012 du délai de remise des décomptes finaux des constructions bénéficiant d'une aide fédérale.

Ainsi les projets de construction ou de rénovation dont la réalisation a été retardée pourraient tout de même bénéficier des subventions fédérales prévues. Dans le Canton de Vaud, six projets de constructions sont concernés pour un montant total d'environ 14 millions de subvention fédérale.

Promotion de la santé

En mars 2010, la commission du Conseil national est entrée en matière sur le projet de loi sur la prévention, mais a rejeté l'idée de créer un Institut national en proposant que ses tâches soient reportées à la Fondation Promotion Santé Suisse. Elle a chargé le Département fédéral de l'Intérieur d'élaborer un nouveau projet sur cette base. L'examen de ce nouveau projet déposé par la Confédération est en cours. Le Canton de Vaud suit attentivement l'évolution de ce dossier, notamment via la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé.

Aide aux hautes écoles

Visant à améliorer la coordination des hautes écoles et à garantir une meilleure transparence de leur financement, la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles a été adoptée par le Conseil des Etats en automne 2010. Elle sera à l'ordre du jour du Conseil national au printemps ou à l'été 2011. Dans le but de préserver notamment les intérêts des cantons universitaires, d'assurer l'accès aux études supérieures et de garantir les meilleures conditions de développement possibles aux HES, des contacts réguliers avec des représentants des commissions concernées sont établis. De même, un suivi des conventions intercantionales sur le financement et la gouvernance est assuré par le biais d'un groupe de travail de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Convention sur la HES-SO

En janvier 2010, le Conseil fédéral a donné son aval à l'avant-projet de convention intercantonale sur la HES-SO. Les comités stratégiques de la HES-SO ont mis ce texte en consultation auprès des instances internes, ainsi qu'auprès des Conseils d'Etat des sept cantons partenaires. Une commission interparlementaire ad hoc s'est constituée pour examiner cet avant-projet dans le courant de l'été 2010. Les comités stratégiques ont été appelés à élaborer un projet de convention sur la base des amendements proposés et des prises de positions formulées lors de la consultation. Pour mémoire, ce projet intègre une série de recommandations du groupe d'experts chargé en 2009 par le Département fédéral de l'économie d'évaluer les structures de conduite et d'organisation de la HES-SO, également dans la perspective d'une future accréditation.

Antenne au Mont-Tendre

En mai 2010, le Département fédéral de la défense a annoncé l'implantation d'une antenne de 25 mètres au sommet du Mont-Tendre, région protégée par l'inventaire fédéral des paysages d'importance nationale. Cette décision a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral et de la Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud. Des interpellations ont été déposées aux Chambres fédérales. Les travaux n'étaient pas supposés commencer en 2010, mais le Département de la défense a depuis décidé un moratoire d'une année sur ce dossier.

Club des 100

Chaque année depuis 2005, le Département des finances et des relations extérieures réunit sur invitation les 100 plus importants contribuables du Canton. Le «Club des 100» permet un échange entre les acteurs économiques, le Gouvernement et l'administration fiscale. En 2010, la réunion s'est tenue à Lausanne en présence de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey. Le Conseil d'Etat était représenté par les chefs des départements de l'économie et des finances.

Le Canton en vedette à Saignelégier

En août 2010, le Canton de Vaud a été l'hôte d'honneur du Marché-Concours de Saignelégier qui a connu un record d'affluence avec 60'000 entrées enregistrées. Quelque 500 Vaudois, ainsi que 130 chevaux, ont contribué à marquer la présence du canton dans diverses occasions: annonce de leur arrivée par une diligence, exposition, concours et spectacles de chevaux, cortège, concerts, rencontres politiques, banquet, promotion des produits du terroir. La fête a aussi permis aux autorités des deux cantons de manifester leur profond désaccord avec la décision fédérale de couper les subventions au Haras national d'Avenches. Elle a resserré les liens entre deux cantons romands qui sont traditionnellement proches même s'ils ne partagent aucune frontière.



Le défilé des Milices vaudoises a été l'un des points forts du Marché-Concours.



Le conseiller d'Etat jurassien Laurent Schaffter avec ses homologues Pierre-Yves Maillard, Anne-Catherine Lyon, Jacqueline de Quattro et Pascal Broulis lors de la soirée en l'honneur du Canton de Vaud du Marché-Concours de Saignelégier.

2. Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

La COPARL

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale a signé en mars 2010 la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux (CoParl) dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger. Le Parlement vaudois a ratifié cette convention en septembre 2010. Entrée en vigueur le 1er janvier 2011, elle remplace l'actuelle «Convention des conventions». Le Conseil d'Etat se félicite de l'adoption de ce projet, qui a pour objectif de répondre aux nouveaux enjeux du fédéralisme quant au rôle des parlements en matière d'affaires extérieures. La CoParl renforce la participation des parlements à l'élaboration des conventions intercantionales. Elle développe également les moyens de contrôle des parlements portant sur les institutions intercantionales ou organisations communes, comme par exemple la HES-SO.

Coûts de la collaboration

Le 2 juillet 2010, la Conférence des directeurs des finances a rendu son rapport final sur la «Vue d'ensemble des coûts liés aux conférences intercantionales». Il en ressort que les contributions des cantons aux 18 conférences nationales se sont élevées à 21,4 millions de francs en 2009. Au total, les conférences ont employé la même année 138 personnes, qui correspondent à un effectif de 108 postes à temps plein.

Vaud investit dans Palexpo

Conformément à l'accord signé en avril 2009 par les Gouvernements vaudois et genevois, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 10 millions pour financer sa participation au capital de Palexpo à Genève. Vaud et Genève partagent la conviction que l'Arc lémanique doit disposer d'infrastructures d'expositions de forte capacité, capable de soutenir la concurrence des principaux centres de congrès européens. Cette décision tient compte



Convaincu que l'Arc lémanique doit disposer d'infrastructures capables de concurrencer les centres de congrès européens, le Canton de Vaud a investi 10 millions de francs dans Palexpo.

du fait que l'envergure internationale de Palexpo s'inscrit en complémentarité et non en concurrence de centres d'exposition à vocation plus régionale, comme Montreux ou Beaulieu.

Surveillance des caisses de pensions

Les cantons de Vaud, du Jura, de Neuchâtel et du Valais ont entrepris les démarches nécessaires pour respecter la nouvelle législation fédérale en préparant un concordat intercantonal visant à la création et à l'exploitation de l'autorité de surveillance des caisses de pensions (LPP) et des fondations de Suisse occidentale. L'objectif de la nouvelle législation est la mise en place d'autorités

de surveillance régionales et autonomes. Ce concordat permettra d'atteindre une taille critique et de créer la 3^e autorité de surveillance après celles de Zurich et de Berne. Les Conseils d'Etat des quatre cantons ont donné leur accord sur l'avant-projet et le dossier a été transmis à une commission interparlementaire conformément à la «Convention des conventions».

Hôpital Riviera-Chablais

La Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais est entrée en vigueur le 1er juillet 2009. Une nouvelle étape a été franchie en 2010 avec le lancement d'un concours pour la construction de cet établissement médical. Dix groupes pluridisciplinaires ont été sélectionnés. Le futur hôpital se composera d'un nouveau site de soins aigus de 300 lits à Rennaz, ainsi que de deux centres de traitement et réadaptation comprenant chacun 75 lits, avec une antenne médico-chirurgicale pour le traitement des petites urgences, l'un à Vevey et l'autre à Monthey. Cette structure, qui aura la forme d'un établissement autonome de droit public intercantonal avec personnalité juridique, devrait ouvrir ses portes en 2015.

Détention des mineurs

Le projet d'établissement de détention pour mineurs à Palézieux va de l'avant. Le lauréat du concours d'architecture a été désigné en janvier 2010. En février, la commission de construction a été nommée et de nombreuses sous-commissions techniques ont été constituées pour cerner les aspects techniques particuliers de ce type de construction, la recherche d'un compromis entre le domaine sécuritaire et éducatif étant particulièrement complexe. Au mois de septembre, l'Office fédéral de la Justice a délivré la reconnaissance à ce projet en tant qu'établissement d'éducation ayant droit aux subventions. L'avant-projet a été déposé en juin 2010. Le planning prévoit une entrée en exploitation de l'établissement fin 2013.

Harmonisation scolaire

Entré en vigueur l'été 2009 et approuvé par quinze cantons, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS) concernait plus de 70 pour cent des élèves du pays à la fin 2010. La Conférence des directeurs de l'instruction publique a lancé au début 2010 une consultation sur les standards HarmoS. Ces derniers portent sur les disciplines principales de l'école obligatoire, soit les langues, les mathématiques et les sciences naturelles. Ils ont fait l'objet de premières lectures par les organes de la Conférence des directeurs de l'instruction publique à l'automne 2010 et devraient être adoptés au printemps 2011. Ils serviront de base à l'évaluation des systèmes scolaires.

Collaboration scolaire dans la Broye

Afin d'épargner de longs trajets aux écoliers qui vivent dans les enclaves, les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et Fribourg ont décidé, en juillet 2010, de donner suite à une étude placée sous la responsabilité des deux préfets de la Broye. L'objectif étant d'évaluer la création de cercles scolaires intercantonaux, il s'agit désormais d'élaborer un document de référence en vue de cette collaboration.

Greater Geneva Berne area

Au printemps 2008, les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais, décidaient de renforcer l'efficacité de leur promotion économique en mettant sur pied une structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger. En janvier 2010, le Greater Geneva Berne area (GGBa) a pris le relais des diverses structures existantes. Ce regroupement doit permettre au Canton de Vaud de renforcer son efficacité, son influence, sa visibilité et son image dans un contexte de forte concurrence internationale en matière d'implantations d'entreprises. Un premier bilan sera dressé en 2011.

Promotion de la place économique

En charge de la promotion de la place économique suisse, l'OSEC défend l'idée d'une centralisation et d'une concentration des moyens dans ce domaine au niveau de la Confédération. Pour le Canton de Vaud comme pour ses partenaires de la Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale, les actions de l'OSEC et celles des cantons doivent rester complémentaires. L'OSEC a pour mission d'unifier et de renforcer l'image de la Suisse sur le plan international. Les contacts avec les entreprises étrangères et la gestion de leur implantation doivent rester de la compétence des cantons qui, eux, disposent de moyens sur le terrain. Les cantons de Suisse occidentale ont fait savoir leur opposition à ce projet.

Une plateforme pour les «cleantech»

Aux côtés des autres cantons de Suisse occidentale, le Canton de Vaud a participé en juin 2010 à la création de la plateforme Cleantech-Alps. Outil de développement intercantonal, elle est destinée à renforcer le tissu industriel de Suisse occidentale dans le secteur des technologies propres. Sa mission est d'assurer la promotion d'entreprises et d'instituts de recherche, de développer un pôle européen dans ce domaine. Cette plateforme assure la coordination en Suisse occidentale des initiatives nationales, telles que la plateforme «Cleantech Switzerland». Elle offre des prestations gratuites en terme de visibilité et de développement économique.

Correction du Rhône

La finalisation du plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône est en cours. Son adoption définitive par les Conseils d'Etat vaudois et valaisan est prévue pour le courant 2011. D'autre part, un crédit de 350 millions de francs a été voté par les Chambres fédérales. Même si ce crédit concerne des travaux prévus essentiellement sur territoire valaisan, des ouvrages prioritaires à Aigle ou Lavey pourraient être réalisés dans le cadre de cette enveloppe. Un plan de coordination Vaud-Valais a été établi pour faire face à une éventuelle rupture de digue à la hauteur de la zone industrielle d'Aigle. Un système d'alarme a été mis au point entre les autorités locales et le Canton du Valais.

La Sécurité, une tâche commune

L'assemblée d'automne de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police s'est tenue à Lausanne les 11 et 12 novembre 2010. La conférence a été ouverte en présence de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ainsi que des chefs du Département de la sécurité et de l'environnement et du Département de l'intérieur vaudois. A l'ordre du jour, les Conseillers d'Etats ont abordé les questions touchant à leur participation à la définition de la politique de sécurité de la Suisse. De même, ils ont approuvé l'adhésion de la Principauté de Liechtenstein dans le dispositif alerte enlèvement. Les cantons se sont également mis d'accord sur la création d'une Commission nationale du film et de la protection des mineurs, chargée de fixer l'âge légal. Ainsi, l'âge minimum requis pour voir un film au cinéma sera désormais le même dans toute la Suisse. La conseillère d'Etat

saint-galloise Karin Keller-Sutter a été élue à l'unanimité présidente de la Conférence. Elle remplace Markus Notter qui l'a présidée pendant six ans.

Alerte enlèvement

Un dispositif d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant est opérationnel depuis janvier 2010. Initié par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, ce dispositif est géré conjointement par la centrale d'engagement de la police fédérale, les polices et les juges cantonaux. Une extension des moyens de diffusion grâce aux SMS ainsi que l'intégration d'autres partenaires est prévue pour fin 2010. Un lien Internet sera également fourni pour accéder aux photographies des personnes disparues. La convention «système d'alerte enlèvement» qui définit les différents acteurs concernés par ces diffusions sera complétée en ce sens. L'alerte se limite aujourd'hui aux enfants mineurs. A terme, elle pourrait être étendue aux adultes et intégrée dans un système international. Jusqu'à fin octobre 2010, aucune procédure d'alerte enlèvement n'a été déclenchée en Suisse.

Hooliganisme

Auteur du concept pour une politique de prévention de la violence dans le sport, le groupe de travail de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police préconise, dans son rapport d'octobre 2009, des mesures telles que l'identification des agitateurs, l'interdiction de vente d'alcool, des accords locaux et la prise en charge des coûts sécuritaires. L'analyse de risques, ainsi que les mesures opérationnelles et préventives appliquées par la police vaudoise ont été prises en compte. Lors de la saison 2009-2010, des spécialistes de l'identification ont été engagés à 29 reprises. Au niveau cantonal, 63 personnes sont interdites de périmètre et plusieurs procédures judiciaires ont abouti. La question de la facturation des prestations de sécurité lors des rencontres à risque reste en suspens, mais le dialogue est maintenu avec les organisateurs.

Statistiques de la criminalité

La statistique de la criminalité 2009 du Canton de Vaud est marquée par le passage à la Statistique policière de la criminalité fédérale. Ce changement implique la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de calcul: auparavant, on comptait les affaires; désormais, seules les infractions sont comptabilisées. Ce changement a pour conséquence l'impossibi-

lité de comparer les chiffres de 2008 et ceux de 2009. Dans le futur, la méthodologie imposée par la Confédération devrait permettre une meilleure compréhension des statistiques criminelles. En 2009, le canton comptabilisait, toutes lois confondues, 70'144 infractions dont 58'467 infractions au Code pénal constatées dans 37'692 affaires.

Violences domestiques

Afin de renforcer la protection des victimes de violence domestique, le Conseil d'Etat s'intéresse notamment à un dispositif de «placement sous surveillance électronique mobile». Permettant de contrôler une interdiction de périmètre, ce système a fait l'objet d'interventions parlementaires tant au plan cantonal qu'au plan fédéral. En 2010, le Conseil d'Etat a sensibilisé la députation vaudoise aux Chambres fédérales à cette question. De plus, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a saisi la Conférence latine des chefs des départements de justice et police ainsi que la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des départements de justice et police en vue d'une action conjointe auprès du Conseil fédéral.

Conventions programmes

Dans le cadre de la réalisation des objectifs de la première période des conventions programmes 2008-2011, la plupart des engagements du Canton de Vaud sont tenus ou le seront en fin de période. La principale exception est la convention programme en matière de biodiversité en forêt. Au retard de la Confédération dans sa mise en œuvre sont venus se greffer des difficultés opérationnelles en lien avec d'autres

dossiers sensibles. En effet, la question de la circulation motorisée en forêt fait l'objet d'une procédure auprès du Tribunal cantonal.

Micropolluants

Selon un projet de modification de l'Ordonnance sur la protection des eaux, certaines stations d'épuration devront améliorer leur équipement. Le Conseil d'Etat a salué ces mesures de lutte contre la présence croissante de micropolluants dans les eaux. Les modifications prévues restent cependant insuffisantes et une participation financière de la Confédération est nécessaire compte tenu de l'ampleur des investissements que les communes touchées devraient consentir. Le canton s'est fortement engagé, notamment à travers la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pour qu'une base légale soit introduite, permettant un financement spécial de ces objets.

Conférence suisse des Impôts

La Conférence suisse des Impôts est désormais présidée par un Vaudois. Chef de l'Administration cantonale des Impôts, Philippe Maillard a été nommé à sa tête lors de son assemblée annuelle, en septembre 2010. Fondée en 1919, cette conférence a principalement pour but de coordonner entre elles les législations fiscales des cantons et de la Confédération. Parmi les chantiers en cours: la modernisation des outils informatiques et le soutien technique aux projets de modifications législatives, dont la réforme de l'imposition des entreprises et l'évolution des impôts à la source.

Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée par les rencontres régulières des gouvernements cantonaux. Les rencontres suivantes ont eu lieu en 2010:

Valais. Les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont tenu le 21 avril 2010 une séance de travail commune sur le site de l'EPFL. Les deux gouvernements ont fait le point sur les projets d'envergure qu'ils conduisent de concert. Ils ont ainsi évoqué la 3^e correction du Rhône, l'avenir de l'Académie de police de Savatan, l'avancement de la réorganisation hospitalière avec construction de l'Hôpital Riviera-Chablais ainsi que le Projet d'agglomération du Chablais.

Zurich. Le Conseil d'Etat vaudois s'est entretenu le 3 mars avec son homologue zurichois. Ces deux cantons partagent un grand nombre de points communs: tous deux sont universitaires, accueillent une école polytechnique fédérale, forment les principaux pôles économiques du pays, se trouvent au cœur d'un carrefour de transports saturé et figurent parmi les sept cantons contributeurs à la péréquation financière. Les enjeux en matière d'agglomération et de mobilité ont été abordés.

Fribourg. Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont tenu séance le 29 septembre 2010. Cette rencontre a permis d'évoquer plusieurs dossiers

fédéraux, dont le sort réservé aux transports publics et au Haras fédéral par le programme de consolidation des finances fédérales. En matière de collaborations, le plan directeur régional intercantional de la Broye ou encore la lutte coordonnée contre les sangliers dans la Broye ont été évoqués.

Neuchâtel. Le Gouvernement du Canton de Neuchâtel a reçu, le 10 novembre, le Conseil d'Etat vaudois. La centrale d'urgence des ambulances, la collaboration hospitalière, l'offre CFF sur la ligne du pied du Jura ainsi que la planification intercantionale en matière d'éoliennes figuraient à l'ordre du jour.



Philippe Leuba et Jacqueline de Quattro ont accueilli la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga lors de l'assemblée de la Conférence des directrices et directeurs de justice et police, qui s'est tenue en novembre 2010 à Lausanne.

3. Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Arc jurassien suisse

L'Association arcjurassien.ch, présidée actuellement par le chef du Département vaudois des finances et des relations extérieures, regroupe les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. En 2010, elle a organisé la deuxième édition de sa plate-forme de concertation. La première édition a porté sur l'Arc jurassien en 2030: quelle vision pouvons-nous avoir de l'Arc jurassien à cet horizon temporel? La deuxième édition a permis à arcjurassien.ch de présenter les premières pistes de travail concrètes pour donner corps à cette vision. Face aux défis rencontrés par la région en matière de formation, l'idée est de créer une communauté de la recherche et de l'enseignement supérieur dans l'Arc jurassien. L'autonomie énergétique de la région est également une question d'actualité. Un projet ambitieux en matière de micro-techniques et de soutien à l'innovation industrielle, Minnovarc, a été lancé et bénéficie du soutien du Programme Interreg IV. Afin de compléter ses travaux, arcjurassien.ch a publié un atlas cartographique de la région intitulé «l'Arc jurassien en perspective». Cet atlas a pris le pari de changer certaines conventions pour faire de l'Arc jurassien le véritable objet du discours visuel. Ainsi, le massif est pivoté de 45 degrés, dans un cadrage ne tenant pas compte des frontières politiques. Le résultat permet de faire oublier le statut de marge ou de périphérie de l'Arc jurassien.



Le président du Conseil général et Sénateur du Doubs Claude Jeannerot et le président d'arcjurassien.ch Pascal Broulis se sont rencontrés dans l'objectif de renforcer les coopérations existantes.

Conférence Transjurassienne

La Conférence Transjurassienne (CTJ) regroupe la Région, la Préfecture, les départements de Franche-Comté, ainsi que l'Association arcjurassien.ch pour la partie suisse. Elle s'emploie ainsi à construire et renforcer les réseaux de partenaires et à initier des projets transfrontaliers, avec l'appui de nombreux autres acteurs. De par ses projets et ses études dans des domaines tels que la formation, le développement économique, les transports, l'emploi et l'aménagement durable, la CTJ contribue au dynamisme croissant de l'Arc jurassien franco-suisse. Le Conseil 2009 a notamment permis de présenter une étude sur le co-développement économique à l'échelle de la région, qui propose 19 pistes d'actions visant à construire la confiance entre les acteurs économiques de l'Arc jurassien. L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), outil mis en place par la CTJ, a publié trois fiches d'octobre 2009 à septembre 2010: une basée sur la comparaison des salaires de part et d'autre de la frontière et deux autres publications sur le développement économique et le tourisme. La Conférence Transjurassienne élabore actuellement un schéma des mobilités.

Conseil du Léman

Créé en 1987, le Conseil du Léman regroupe deux départements français (Ain et Haute-Savoie) et trois cantons suisses (Vaud, Valais et Genève). Le Conseil du Léman compte près de 25 projets à son actif. La Région Rhône-Alpes a rejoint l'institution avec le statut d'observateur le 1er juillet 2010. Le Conseil du Léman développe des partenariats avec les Unions lémaniques des chambres de commerce et d'industrie (ULCC), de l'artisanat et des métiers (ULAM) et de l'agriculture (ULCA). Pour répondre aux besoins d'informations transfrontalières relatives au domaine économique, l'ULCC, en partenariat avec les services statistiques cantonaux, propose un dépliant trimestriel sur les «Chiffres clefs de l'espace lémanique» regroupant des statistiques spécifiques à la région lémanique. Le guide «Travailler en pays voisin» répond aux questions des entreprises désireuses de travailler de l'autre côté de la frontière. Active dans la formation professionnelle, l'ULAM collabore sur cette thématique avec le Conseil du Léman, afin de trouver des solutions pour promouvoir l'apprentissage transfrontalier. Dans le but d'apporter une meilleure compréhension des mécanismes de formation des prix aux différents stades de la chaîne de valeur ajoutée, une étude a été lancée sur la formation des prix alimentaires.

Dans le domaine touristique, le Conseil du Léman a engagé un partenariat avec l'Association «Léman sans Frontière». Il s'agit de rendre compatible les différentes bases de données touristiques franco-suisse et de promouvoir des produits touristiques communs. Quant aux échanges culturels, ils se déclinent autour des thèmes de la musique, de l'opéra et du livre. Des échanges scolaires sont également

organisés et un mémento pratique sur l'enseignement supérieur, offrant un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur, a été mis à jour sur le site Internet du Conseil du Léman.

Schéma de cohérence des transports

Le Conseil du Léman a réalisé une analyse prospective des transports à l'échelle du Bassin lémanique, intitulée «Schéma de cohérence lémanique des transports». Axée sur les réseaux de transports structurants et multimodaux, cette étude s'est basée sur le recensement des projets existants pour essayer de mesurer leur cohérence et leurs interdépendances à l'horizon 2020. Ses conclusions ont fait ressortir la nécessité de prendre en compte, à l'avenir, la globalité du territoire afin de mieux répartir les flux entre le Nord et le Sud du Lac Léman. Les élus ont décidé de pérenniser (mise à jour des données et projets), pour la période 2009-2011, cette démarche essentielle pour l'information réciproque des partenaires.

Projet d'Agglomération renforcé

Une échéance importante est fixée pour les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le 30 juin 2012, un nouveau projet devra être remis à la Confédération. Il permettra de concourir, au titre de la politique fédérale des agglomérations, aux cofinancements d'infrastructures de transports pour le développement de l'agglomération transfrontalière. Il devra également apporter une contribution concrète en matière de politiques publiques à l'échelle de l'agglomération dans tous les domaines de la vie quotidienne des habitants de ce bassin de vie.

Les partenaires de ce projet d'agglomération œuvrent à la création d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), en vue d'assurer une meilleure gouvernance. Ceci constituera une étape vers une gestion toujours plus intégrée de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, dont les modalités et les formes juridiques de gouvernance évolueront vers un Groupement Eurorégional de Coopération (GEC), dès que cette forme juridique sera entrée en vigueur pour la France et pour la Suisse. Ce projet est important pour le canton de Vaud et constitue la raison essentielle de son adhésion au Comité Régional Franco-Genevois (CRFG). Désignés par le Conseil d'Etat, les représentants vaudois dans les différentes commissions thématiques sont invités à ses séances de commission. Six études test à l'échelle locale sont en cours. A long terme, elles serviront de base au Projet d'agglomération 2, qui intégrera la traversée du Lac. Les partenaires français et suisses se sont engagés à créer les conditions cadres nécessaires pour accueillir quelque 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030.

PROGRAMME INTERREG IVA FRANCE-SUISSE 2007-2013

Exemples de projets



MINNOVARC, un projet franco-suisse pour dynamiser l'innovation et les microtechniques dans l'Arc jurassien (BE-VD-NE-JU)

Porteur suisse : arcjurassien.ch
Porteur français : Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

L'objectif du projet est de renforcer, pour l'ensemble de l'Arc jurassien franco-suisse, la capacité de ses acteurs économiques actifs dans le domaine des microtechniques – les entreprises, les agences de soutien à l'innovation ainsi que les centres de recherches et laboratoires -, d'une part, à s'organiser en réseau - et ainsi accroître leurs options face à la pression concurrentielle globale - et, d'autre part, à se lancer dans des projets innovants.

Validation des acquis de l'expérience en zone frontalière (VD-NE)

Porteur suisse : Service de la formation professionnelle du Canton de Neuchâtel
Porteur français : AFPA Franche-Comté

Le projet vise à réaliser un état des lieux comparatif de la validation des acquis en France et en Suisse, ainsi que des pratiques des employeurs et des difficultés rencontrées par les travailleurs en matière de reconnaissance des compétences.

NAOMI (VD-GE)

Porteur suisse : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)
Porteur français : Université de Savoie

Ce projet consiste à synthétiser des nano-particules d'un nouveau type pour le marquage des cellules souches, des cellules cancéreuses et des bactéries. Trois applications spécifiques seront traitées: le traitement de cardiopathies, la détection précoce des cancers de l'utérus et le marquage spécifique des bactéries.

Agglomération franco-valdo-genevoise (GE-VD)

Porteur suisse : Direction genevoise de l'aménagement du territoire
Porteur français : Communauté d'agglomération Annemasse

Ce projet vise à décliner les objectifs politiques de la charte d'engagement du projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise. Le programme d'actions concerne notamment:

- des études générales (études mobilité, stationnement, services);
- des études sur les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération.



Pérennisation du schéma de cohérence lémanique des transports (VD-VS-GE)

Porteur suisse : Service valaisan des transports
Porteur français : Service des relations transfrontalières de la Haute-Savoie

Ce projet du Conseil du Léman est une mise à jour d'une analyse prospective des réseaux de transports structurants et multimodaux à l'échelle de la région lémanique, illustrée par des projections démographiques et des cartes, dans le but d'améliorer la complémentarité et la coordination des nombreux projets existants.

Création de valeurs dans les territoires par les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) (BE-VD-NE-JU-FR)

Porteur suisse : AGRIDEA
Porteur français : Institut de l'élevage

Le projet vise la mise en place d'un réseau d'échanges transfrontalier entre professionnels chargés de la gestion des produits sous indication géographique, ainsi que la réalisation d'outils de mesure de la valeur à tous les stades d'une filière ou d'un territoire. Il s'attache en particulier à examiner l'impact des AOC sur le territoire, et ce à destination des partenaires économiques et administratifs.



Rêve d'avenir (VD-VS-GE-NE-FR)

Porteur suisse : SuisseEnergie pour les communes
Porteur français : Energie-cités

L'objectif du projet est de développer des territoires-laboratoires «grandeur nature», en mobilisant les acteurs du territoire pour atteindre, voire dépasser les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union européenne d'ici 2020 : réduction de plus de 20% des émissions de CO₂, réduction de 20% des consommations d'énergie primaire et augmentation à 20% de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen.

Léman sans frontière (VS-VD-GE-FR)

Porteur suisse : Swiss Vapeur Parc S.A.
Porteur français : Office de tourisme de Divonne-les-Bains

Ce projet, conduit par l'Association Léman sans frontière, a pour objectif l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques transfrontaliers. Sont prévus la mise en place d'un réseau de vente, la consolidation et le développement de l'activité des partenaires, ainsi que l'amélioration de la compétitivité touristique du territoire.

Richesses naturelles et patrimoniales du Chablais franco-suisse (VS-VD)

Porteur suisse : Organisme intercantonal de développement du Chablais
Porteur français : Chablais Léman Développement (CLD)

Ce projet réunit les 3 Chablais: valaisan, vaudois et haut-savoyard. Il vise une mise à niveau et un inventaire du patrimoine chablaisien, la constitution d'une plateforme commune de promotion et de valorisation, la création des solutions assurant une plus-value économique pour l'ensemble du réseau des 3 Chablais.

Réalisation d'une enquête photographique sur le fait frontalier dans le Bassin lémanique (VD-VS-GE)

Porteur suisse : Département vaudois des finances et relations extérieures
Porteur français : Service des relations transfrontalières de Haute-Savoie

Ce projet du Conseil du Léman vise à créer un fonds de photos saisissant, des deux côtés de la frontière, la réalité frontalière quotidienne des flux frontaliers dans le Bassin lémanique. Ces photos ont été exposées sous forme de panneaux dans des lieux de passage d'une dizaine de villes franco-suisse autour du Lac Léman.



4. Le Canton de Vaud sur la scène internationale



Micheline Calmy-Rey, Pascal Broulis et Jacqueline de Quattro entourent le secrétaire général de la Francophonie Abou Diouf lors de la cérémonie d'ouverture du XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux.

Sommet de la Francophonie

Pas moins de 40 chefs d'Etat et de gouvernements et 3000 officiels se sont retrouvés à Montreux, au XIII^e Sommet de la Francophonie, les 23 et 24 octobre 2010. Ouvert par la présidente de la Confédération Doris Leuthard, ce Sommet s'est conclu par la Déclaration de Montreux et plusieurs résolutions visant à concrétiser les discussions qui ont porté sur les «Défis et visions d'avenir pour la Francophonie». Le Sommet a également salué la création, sous l'impulsion de la Suisse, d'un Réseau d'excellence des

sciences de l'ingénieur de la Francophonie sous la houlette de l'EPFL. Le Sommet et l'ensemble des manifestations se sont déroulés dans d'excellentes conditions. Ce succès a démontré la capacité du Canton de Vaud à accueillir des événements d'envergure internationale.

Les maires francophones

Quelques jours avant la tenue du sommet de Montreux, Lausanne accueillait la 30^e assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Près de 400 élus et représentants des collectivités locales se sont retrouvés pour débattre autour du thème «Villes et universités au service du développement local». Présidé par le maire de Paris Bertrand Delanoë, l'AIMF a attribué des subventions pour un montant de plus 1,5 million d'Euros à différents projets de développement, au Burkina Faso, à Haïti, en Guinée, au Togo et au Sénégal.

Rencontre des délégués UE-AELE

Le Canton de Vaud, par le président du Conseil d'Etat, a reçu en juin 2010 le Groupe AELE du Conseil des ministres de l'UE qui effectuait une mission en Suisse. Cette délégation administrative de haut rang a pour tâche de suivre les relations de l'UE avec les Etats de l'AELE et de préparer les décisions politiques du Conseil des ministres. Près de 30 délégués issus de 25 pays ont participé à ce programme de visite qui s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau rapport sur les relations entre la Suisse et l'UE.

Les cantons et l'Europe

Lors de l'assemblée plénière de la CdC du 25 juin 2010, les gouvernements cantonaux ont procédé à une réévaluation de leur position en politique européenne. Cette position rejoint celle du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, telle qu'elle figure dans sa réponse du 5 mai 2010 à l'interpellation Alessandra Silauri. Pour les cantons, poursuivre la voie bilatérale nécessite la conclusion d'un accord-cadre réglant, notamment, les règles de reprise de l'acquis communautaire. A ce titre les cantons suivent

attentivement les travaux du groupe d'experts Suisse-UE, institué en août 2010 par la présidente de la Confédération et le président de la Commission. Mais les gouvernements cantonaux estiment également indispensable de réaliser des réformes internes avant d'étendre les relations bilatérales avec l'UE. Les gouvernements cantonaux concrétiseront leurs exigences à ce sujet au cours de l'année 2011.

Fédérations sportives internationales

L'année 2010 a vu l'arrivée à Lausanne de deux nouvelles organisations sportives internationales: la Fédération Internationale de Judo et l'Association des Comités Nationaux Olympiques. A fin 2010, 24 fédérations internationales sportives et 23 autres organisations internationales



Ueli Maurer, Jean-Claude Mermoud, Marc Vuilleumier, Jacques Rogge, Pascal Broulis et Claudine Wyssa, lors de la réunion annuelle des fédérations sportives internationales.

HES : Accords de Boston

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a débuté, en 2006, un programme d'échanges, permettant aux étudiants et aux enseignants d'élargir leurs domaines de compétence tout en leur ouvrant de nouvelles perspectives de formation et de développement professionnel. La signature par la cheffe du département d'un «Master of Understanding» avec le Boston College / William F. Connell School of Nursing, le 27 octobre, s'inscrit dans cette démarche. En 2010, les quatre universités d'été de niveau HES, qui se sont tenues en juillet dans le canton de Vaud, ont réuni plus de 230 étudiants. C'est la quatrième édition du projet «Summer University». Les éditions 2007 et 2008 s'étaient déroulées sur le

campus des hautes écoles vaudoises et l'édition 2009 en Californie. Ce projet s'étend désormais sur trois

continents: l'Inde et Singapour ont rejoint ce partenariat.



Anne-Catherine Lyon signe la Convention de collaboration avec Cuberto Garza, le président du Boston College / William F. Connell School of Nursing.



Reçu par le vice-gouverneur de la province chinoise de Jiangsu Zhang Weiguo, le chef du département de l'économie Jean-Claude Mermoud a signé deux accords cadre de coopération.

liées au sport étaient établies dans le canton de Vaud. En outre, sous réserve de l'approbation des différentes instances compétentes chez les trois partenaires concernés, le CIO, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne devraient créer un «cluster» du sport à Lausanne. Ce qui permettra d'étendre le champ d'action et de resserrer les collaborations dans tous les domaines du sport international: les acteurs seront mis en réseau et une association dotée d'un secrétariat permanent sera dédiée à cette politique. L'étude de la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une académie du sport sera engagée. La présence de cet ensemble d'acteurs du sport international a permis la création de près de 1400 emplois. Le Conseil d'Etat a intensifié sa présence auprès des instances dirigeantes du sport international, notamment par l'envoi d'une délégation valdo-lausannoise à Vancouver dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver 2010. Des échanges réguliers sont également organisés sur sol vaudois, parmi lesquels figurent la réunion annuelle des fédérations sportives internationales installées ou les week-ends d'échanges et de «réseautage» organisés chaque année à l'intention des dirigeants de ces fédérations.

Mission à Singapour

Lausanne et le canton de Vaud étudient l'opportunité de lancer une candidature aux Jeux olympique de la jeunesse (JOJ). Une mission des services des sports du canton et de la ville de Lausanne s'est rendue cet été à Singapour où se déroulait la première édition de ces JOJ. Face à la constante diminution de la pratique du sport chez les jeunes, le CIO vient de lancer cette nouvelle formule, qui s'adresse aux sportifs de 14 à 18 ans. Le CIO a fait de l'éducation des jeunes sportifs la priorité de cette manifestation: des ateliers étaient organisés autour des thèmes comme l'environnement, le mode de vie et la responsabilité sociale. Avec quelque 3600 athlètes représentant plus de 200 nations, cette première a été un succès. Si l'intérêt d'organiser des Jeux d'hiver ou d'été est de prime abord manifeste, il s'agit avant tout de déterminer la faisabilité, le coût et l'impact d'une telle manifestation dans le canton de Vaud.

Mission à Shanghai

A l'initiative du Département de l'économie et en collaboration avec la Ville de Lausanne, une mission diplomatique et économique a été emmenée à Shanghai par le président du Conseil d'Etat et le chef du Département de l'économie. A Shanghai, la délégation a été reçue par le Vice-maire pour évoquer les relations entre la mégapole et les autorités et entreprises vaudoises. La délégation s'est également rendue dans la province du Jiangsu. Avec ses 80 millions d'habitants, cette province est dotée d'une main-d'œuvre qualifiée et compte plusieurs parcs technologiques et industriels d'importance nationale. Reçu par le Vice-gouverneur de la Province, le chef du Département de l'économie a signé deux accords cadres de coopération. Les directions du Parc scientifique de l'EPFL, d'Y-Parc à Yverdon-les-Bains et du Biopôle à Epalinges ont par ailleurs signé cinq accords avec les parcs technologiques des villes de Wuxi, de Nanjing et de Suzhou. En Chine, des accords au niveau politique, entre responsables gouvernementaux, constituent une condition nécessaire au développement des relations économiques et commerciales.

Rencontres diplomatiques

Le Conseil d'Etat, par délégation ou par son président, a rencontré plusieurs ambassadeurs pour des séances de courtoisie et de travail. Dans la période concernée, lui ont fait l'honneur de leur visite: Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Commission européenne, Michaël Reiterer; Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Chine, Dong Jinyi; Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Pologne, Jaroslaw Starzyk; Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République française, Alain Catta; Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne, Axel Berg; Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis, Donald Beyrer.

Aide humanitaire et coopération au développement

Pour l'année 2009, la contribution des services de l'Administration cantonale se monte à 1'528'407 million de francs. Plus concrètement, les dépenses concernant le DEC se montent à 541'500 francs, se répartissant entre la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et Intercooperation. Ce soutien touche, notamment, des programmes d'aide au retour en Bosnie-Herzégovine orientale ou encore des projets générateurs de revenus et d'accès facilité à des formes de crédits appropriés pour des communautés indigènes au Bangladesh. Le DFJC voit sa contribution se fixer à 267'170 francs, essentiellement par la participation de l'Université de Lausanne (bourses d'études) et des projets de développement dans le domaine scolaire. La contribution

totale du DSAS se monte à 693'924 francs composée de différents partenariats essentiellement avec la FEDEVACO. Parmi les projets soutenus, un programme d'assainissement sanitaire dans des écoles rwandaises ou encore de santé materno-infantile et de nutrition au Sénégal. Le DINF intervient quant à lui pour un montant de 25'813 francs, principalement par l'octroi de matériel et fournitures scolaires. On peut également souligner que l'Etat de Vaud accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de différents programmes de développement.

	2007	2008	2009
DEC	403'158	445'100	541'500
DFJC	390'577	351'525	267'170
DSAS	402'073	688'910	693'924
DINF	28'776	23'779	25'813
DINT	46'961	-	-
Total	1'271'545	1'509'314	1'528'407

Aide d'urgence à Haïti

Le tremblement de terre en Haïti a amené le Département de la santé et de l'aide sociale (DSAS) à soutenir plusieurs actions sur place dans le cadre de sa politique de coopération au développement. Par le biais de la Fédération vaudoise de coopération et l'association «Aide Haïti», le département a versé une contribution financière au Foyer «L'Escal» qui accueille chaque année environ soixante enfants domestiques ayant fait l'objet de maltraitances. L'aide apportée par le DSAS s'élève à 93'000 francs. Par le biais du CHUV, le DSAS a également soutenu l'organisation «Médecins sans frontières» à hauteur d'une contribution en espèces de 50'000 francs. Plusieurs collaborateurs du CHUV se sont en outre rendus sur place pour participer à l'effort humanitaire. A ce jour, neuf collaborateurs ont été mis à disposition du Corps suisse d'aide humanitaire, de Terre des hommes, de

Handicap international, de Médecins sans frontières et de Médecins du monde. Ils se sont relayés sur place, agissant dans les domaines de la médecine de catastrophe, de la pédiatrie, de l'orthopédie et des appareillages prothétiques. Le CHUV a pu envoyer en mission des professionnels opérationnels dans leur domaine de spécialisation. Il a enfin pu assurer une continuité de son action, en agissant tout au long de l'année. Deux collaborateurs sont encore en mission à Haïti dans le cadre des efforts de reconstruction de l'hôpital de Petit-Goave.



Neuf collaborateurs du CHUV se sont rendus en Haïti et se sont mis à disposition de diverses ONG pour participer à l'effort humanitaire.

Annexe I

Consultations fédérales

Au cours de la période concernée par le présent Rapport, les principales consultations concernant des révisions ou adoptions de lois fédérales ont été les suivantes.

Appellation d'origine protégée

Le Conseil d'Etat a défendu avec succès le principe de la reconnaissance mutuelle par la Suisse et l'Union européenne des appellations d'origine protégée (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP), qui constituent un enjeu considérable pour la sauvegarde et le développement d'une production agricole de qualité dans le canton. La vocation de cette reconnaissance est d'empêcher une concurrence déloyale aux produits agroalimentaires traditionnels sur les marchés suisse et européen. Dans le cadre de la consultation, le Conseil d'Etat est intervenu auprès de la Confédération et la spécificité des produits vaudois, tels le Reblochon de Moudon, le Miel de Provence ou la Volaille de Champagne ont été pris en considération dans l'accord avec l'Union européenne.

6^e révision de l'AI

Consulté sur le second volet de la 6^e révision de l'AI, le Conseil d'Etat s'y est opposé en raison du report de charges sur les finances cantonales et communales. Il constate en effet que la Confédération opère un important transfert de risques vers les prestations complémentaires, les aides sociales et les régimes spéciaux. Le cofinancement par les cantons des dépenses supplémentaires pour les prestations complémentaires n'est en outre pas conforme à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Le Conseil d'Etat salue par contre le développement de la prévention des cas d'invalidité psychique et le fait qu'une définition claire de l'aptitude à la réadaptation soit donnée.

Loi fédérale sur protection civile

Consulté sur la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, le Conseil d'Etat estime que sa révision est nécessaire pour donner suite à des motions relatives à l'obligation de construire des abris et à la demande d'abandonner les cours de répétition. De même, il juge la standardisation de la Protection civile dans les domaines de l'équipement et de l'instruction est indispensable pour permettre une interopérabilité entre les cantons.

Loi sur la nationalité

Le Conseil d'Etat a accueilli favorablement la révision totale de la loi sur la nationalité. Il a relevé qu'un grand nombre de modifications proposées par cet avant-projet sont déjà inscrites dans la loi sur le droit de cité vaudois, adoptée en 2004. Le Conseil d'Etat a trouvé légitime de conditionner l'accès à la naturalisation aux personnes titulaires d'un permis C mais a regretté que le projet fédéral n'autorise pas des exceptions tout comme il a déploré que le projet envisage de faire établir des rapports d'enquête spécifiques pour des jeunes gens dès l'âge de douze ans.

Loi sur l'asile et sur les étrangers

Dans sa réponse à la consultation sur le projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers, le Conseil d'Etat se déclare favorable à la simplification des motifs de non entrée en matière sur une demande d'asile. Il est en revanche opposé à la diminution du délai de recours, estimant qu'une exception à la règle prévoyant un délai de 30 jours n'est pas justifiée. Il conditionne par ailleurs son accord en ce qui concerne la réduction des délais d'ordre et la mise en place d'un conseil en matière de procédure et d'évaluation des chances.

Contrôles automatisés aux frontières

Lors de la consultation sur les dispositions de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers, le Conseil d'Etat a lié son approbation au taux d'occupation dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP). Il a estimé que, si le nombre de nuitées devait augmenter, il appartiendrait alors à la Confédération de créer des places supplémentaires en ouvrant un ou plusieurs centres additionnels, une augmentation de la capacité du CEP de Vallorbe ne pouvant pas entrer en ligne de compte.

Protection de l'enfant

Dans le domaine de la protection de l'enfance, la Confédération explore de nouvelles voies et renforce ses activités. A cette fin, l'Office fédéral des assurances sociales et des partenaires privés ont fondé l'association «PPP-Programme National pour la Protection de l'Enfant». Son rôle sera d'identifier les besoins, de renforcer la coordination entre les différents acteurs, de coordonner le financement de différents projets et de les évaluer. Consulté, le Conseil d'Etat regrette que les cantons n'aient pas été sollicités pour l'élaboration de ce programme. Le peu de références

aux réalisations existantes dans les cantons romands, et singulièrement dans le canton de Vaud, contribue à donner l'image d'un projet sans lien avec les ressources et contraintes du terrain. De surcroît, à l'heure où la Confédération engage un programme d'économies, le Conseil d'Etat estime que cette démarche n'est pas opportune.

Protection et utilisation des eaux

Le Conseil fédéral a mis en consultation une série de modifications d'ordonnances visant à soutenir les mesures de renaturation des cours d'eau suisses. Cette modification fait suite à l'initiative des milieux de la pêche intitulée «Eaux vivantes», retirée à la suite de l'acceptation d'une initiative parlementaire se voulant contre-projet à «Eaux vivantes». Ce texte prévoit un important subventionnement fédéral aux travaux de renaturation entrepris par les cantons. Parallèlement, il constitue un fonds destiné à soutenir des mesures d'amélioration de l'état écomorphologique de cours d'eau dont le fonctionnement est perturbé par des ouvrages hydroélectriques. Le Conseil d'Etat a approuvé le projet sur le principe, mais en l'assortissant de réserves, notamment au vu de son impact excessif sur la disparition de surfaces d'assolement, sur la largeur de l'espace qui doit être réservé, ainsi que sur les risques de pertes de rendement énergétique des installations hydroélectriques.

Révision du manuel RPT

Le Canton de Vaud a répondu à la consultation sur le manuel RPT de la deuxième période des conventions programmes. D'une manière générale, le document soumis présentait des améliorations et des simplifications significatives par rapport à la première version. L'expérience de la première phase et l'avis des cantons ont été pris en compte. Toutefois de nombreux commentaires ont été émis, les principes techniques de mise en œuvre des conventions programmes n'étant pas encore parvenus à un degré de maturité suffisant, notamment dans les domaines de la protection de la nature et du paysage ainsi que de la forêt.

Création de zones environnementales

Le projet de zones environnementales vise la réduction des émissions nocives des véhicules automobiles dans les villes, afin d'y améliorer la qualité de l'air, par la création de zones accessibles uniquement aux véhicules ne dépassant pas un certain taux d'émission. Une cinquantaine de villes européennes ont d'ores et déjà introduit une telle mesure ou projettent de le faire dans les années à venir. Le Conseil d'Etat a salué la volonté des autorités fédérales de proposer un cadre légal qui permettra aux cantons d'atteindre les objectifs de protection de l'air fixés par la législation. La mise en œuvre et l'application doivent cependant faire l'objet d'une analyse détaillée car de nombreuses questions opérationnelles n'ont pas encore trouvé de réponse ou risquent de poser des difficultés si elles ne sont pas réglées

préalablement : définition d'un critère simple d'attribution des vignettes, traitement des véhicules en provenance d'autres cantons.

Loi sur la recherche

Consulté sur la révision totale de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, le Conseil d'Etat salue les efforts de transparence. Il souligne la volonté de créer une plus grande cohésion dans la recherche et l'innovation tout comme la clarification du rôle du financement privé et l'importance donnée à la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation.

Tous les textes sur Internet

Les réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales sont disponibles sur le site Internet de l'Etat de Vaud, office des affaires extérieures :

Par ordre thématique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/affaires-exterieures/affaires-federales/consultations-federales/reponses-du-conseil-detat-classement-thematique>

Par ordre chronologique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/affaires-exterieures/affaires-federales/consultations-federales/reponses-du-conseil-detat-classement-chronologique>

Conventions et traités

Le Conseil d'Etat peut conclure sans l'approbation parlementaire des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent Rapport, le Conseil d'Etat n'a pas conclu de conventions sur la base de cette disposition.

Annexe II

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières au 31 décembre 2010

Conférences intercantionales nationales

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Pascal Broulis	Président
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Anne-Catherine Lyon	Membre du Comité
Conférence universitaire suisse (CUS)	Anne-Catherine Lyon	
Conseil suisse des HES (CHES)	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Philippe Leuba, Jacqueline de Quattro	Philippe Leuba : membre du Comité
Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	Philippe Leuba	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Pierre-Yves Maillard	Président
Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	François Marthaler, Jean-Claude Mermoud, Jacqueline de Quattro	Jean-Claude Mermoud : membre du Comité directeur
Conférence suisse des Chefs de départements cantonaux des forêts (CDFo)	Jacqueline de Quattro	Présidente dès le 1er janvier 2011
Conférence suisse des directeurs cantonaux de la chasse (CDC)	Jacqueline de Quattro	Présidente dès le 1er janvier 2011
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Jacqueline de Quattro	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile	Jacqueline de Quattro	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	François Marthaler	Président
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Jean-Claude Mermoud	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Jean-Claude Mermoud	
Conférence spécialisée sur le marché de loteries (CLDK)	Jean-Claude Mermoud	Vice-président

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Pascal Broulis	
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin (CDF latine)	Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Anne-Catherine Lyon	
Comité stratégique de la HES-SO	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Philippe Leuba Jacqueline de Quattro	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Pierre-Yves Maillard	Vice-Président
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	François Marthaler Jean-Claude Mermoud Jacqueline de Quattro	
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	François Marthaler	
Conférence romande des loteries et des jeux	Jean-Claude Mermoud	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Jean-Claude Mermoud	

Conférences transfrontalières

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conseil du Léman (CdL)	Pascal Broulis Jean-Claude Mermoud	Pascal Broulis : président
Conférence transjurassienne (CTJ)	Pascal Broulis	Coprésident (président de arcjurassien.ch)
Comité régional franco-genevois (CRFG)	Jean-Claude Mermoud	Membre du bureau
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	Jacqueline de Quattro	

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU
GRAND CONSEIL**

**sur les affaires extérieures du Canton de
Vaud 2010**

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2010.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 décembre 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean